Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 4

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Le problème du séjour et de l'activité professionnelle en France des ressortissants suisses continue à être pour notre Chambre de commerce un sujet de graves préoccupations.

On se souvient qu'au cours de la session de la Commission mixte franco-suisse pour les questions d'établissement et de travail qui s'est tenue à Genève du 16 au 25 février 1953, la délégation suisse, présidée pour la première fois par M. H. Rothmund, directeur de la Division suisse de Police, avait proposé d'abandonner sur le plan franco-suisse les voies suivies jusqu'ici en matière de délivrance des titres de séjour et d'activité pour adopter des méthodes résolument libérales. Elle constatait tout d'abord que l'immigration française en Suisse, pas plus que l'immigration suisse en France, ne prendrait jamais un développement alarmant pour le développement économique ou politique de nos deux pays ; c'est pourquoi elle suggérait, à titre d'expérience, que les administrations, au lieu de chercher des motifs de refus à opposer aux demandes qui leur étaient présentées, devaient au contraire chercher des raisons de les accorder, en partant du préjugé le plus favorable et en n'écartant que les requêtes émanant de personnes indésirables ou sans qualification. Elle a confirmé, lors de la session de la Commission mixte qui s'est réunie à Paris du 2 au 12 juin 1953, que ce principe était déjà appliqué en Suisse, unilatéralement, en attendant que la France adoptât une attitude semblable à l'égard des ressortissants suisses désireux de s'établir en France et d'y exercer une activité professionnelle.

En Suisse, cette politique a eu des résultats satisfaisants, puisque la colonie française est en augmentation. En revanche, le nombre de ressortissants suisses en France continue à diminuer de 1000 personnes environ par année.

Le ministre du Travail devait donner le 1er avril une réponse à la proposition suisse. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons encore reçu aucune communication à ce sujet. Devons-nous en conclure à un nouveau retard, ou la réponse ne porte-t-elle que sur des questions de forme, sans aborder le fond du problème ? Nous souhaitons très vivement être bientôt rassurés, car n'est-il pas contradictoire de chercher à consolider et développer les relations économiques et culturelles entre la France et la Suisse et de laisser dans le même temps dépérir les colonies qui sont, dans chaque pays, le meilleur support et les agents les plus efficaces de ces relations ?

Entre temps, nous avons eu la surprise de lire, dans l'exposé des motifs d'un projet de loi portant le n° 9919, déposé le 18 janvier 1955 à l'Assemblée Nationale, et visant « à modifier et à compléter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions d'entrée, de circulation, de séjour et d'exercice des activités professionnelles des étrangers en France métropolitaine, en Algérie et dans les départements d'outre-mer », la mention d'« inégalités de traitement au préjudice de nos nationaux que consacrent les législations ou les réglementations de divers pays », parmi lesquels la Suisse est expressément citée.

Le projet de loi lui-même ne présente à nos yeux aucun inconvénient : instituer entre la France et la Suisse une réciprocité de fait dans le traitement des étrangers ne pourrait entraîner qu'un assouplissement des règles appliquées en France aux ressortissants suisses. Nous ne pouvons toutefois garder le silence devant un exposé qui, en ce qui concerne la Suisse, ne correspond plus à la réalité, puisqu'il ne tient pas compte des dispositions très libérales qui ont été prises à l'égard des Français et dont il est fait mention plus haut :

— en principe, il n'est plus tenu compte en Suisse, à l'égard des ressortissants français, de la situation du marché du travail ni de motifs de concurrence commerciale ; les offices de travail ne sont consultés que pour s'assurer que les conditions de travail et de salaire sont normales, les Chambres de commerce pour établir la nature de l'activité ;

— avant d'opposer un refus, les autorités cantonales doivent soumettre le dossier à la police fédérale des étrangers qui se montre très libérale ;

— le permis de séjour, qui tient lieu à la fois de « carte de résident » et de « carte de travail », « de commerçant » ou « d'artisan », est délivré la première fois pour un an, puis deux fois deux ans. A l'expiration de la cinquième année de séjour, il est remplacé par un permis d'établissement qui donne des droits équivalents à ceux d'un citoyen suisse : son titulaire peut à sa guise exercer l'activité de son choix ou s'établir en qualité de commerçant, d'industriel ou d'artisan ;

— les changements de place et de profession sont accordés sans difficultés ; les premiers sont même libres après la première année ;

— les personnes entrées sans visa, les touristes, les étudiants et même les stagiaires peuvent présenter une demande de carte qui est examinée avec la même bienveillance que s'il s'agissait de nouveaux arrivants.

Ces dispositions, nous l'avons dit, n'ont pas eu de répercussions fâcheuses en Suisse ; bien au contraire, elles ont créé un climat de confiance et de bonne entente avec la colonie française que l'on aime et apprécie et que l'on désire nombreuse et prospère. Nous espérons que des mesures semblables, prises en France à l'égard des ressortissants suisses, les rendront définitives et rétabliront entre nos deux pays une situation conforme aux traditions d'amitié qui les unissent.

Chambre de commerce suisse en France.

LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Le rendez-vous d'avril. — Fidèle aux engagements pris par le cabinet précédent, le gouvernement a décidé, au début du mois d'avril, un certain nombre de mesures en vue d'augmenter les salaires. Ces mesures s'ajoutant aux effets des deux revalorisations pratiquées en février et en octobre 1954, ont été arrêtées de manière à permettre à l'économie française de supporter, sans hausse des prix, ce nouvel accroissement de ces charges. De même que les deux revalorisations précédentes, la nouvelle majoration ne concerne que les bas salaires. C'est ainsi que la rémunération minimum a été portée, pour la région parisienne, de 121,50 fr. à 126 francs par heure, soit, pour 200 heures de travail, de 23.000 à 25.200 francs par mois. En outre, pour les abattements de zones de salaires, l'écart maximum a été réduit de 13,5 à 12 %, les autres écarts étant diminués dans la même proportion. Enfin, pour les allocations familiales, les abattements de zones ont été réduits d'un quart, l'écart maximum étant ramené de 20 à 15 %.

On évalue à une centaine de milliards le pouvoir d'achat supplémentaire ainsi accordé aux travailleurs pour l'année en cours. Aucun nouveau « rendez-vous » pour les salaires n'a été pris par le gouvernement qui estime que la conclusion des conventions librement débattues offre le meilleur moyen de faire bénéficier les travailleurs des progrès économiques. Afin d'accélérer la conclusion de ces conventions, on envisage d'instituer une procédure de médiation et de recommandation.

FINANCES PUBLIQUES

Le déficit budgétaire. — L'état des finances publiques constitue un objet de graves préoccupations pour le gouvernement. Le déficit budgétaire proprement dit était lors de la présentation de la loi de finances au Parlement de 374 milliards. Il s'est accru depuis en raison des dépenses nouvelles et de la réduction des recettes, si bien qu'il atteint actuellement environ 400 milliards. Il va se trouver accru prochainement des 10 à 12 milliards accordés aux commerçants et aux artisans du fait de la généralisation des forfaits et de la réduction du taux de la taxe proportionnelle. Bien que les perspectives économiques soient bonnes et laissent prévoir d'excellentes rentrées fiscales, des menaces inflationnistes existent toujours virtuellement et ne doivent pas être négligées. C'est pourquoi le Ministre des finances, M. Pflimlin, estime que l'État ne peut faire face qu'à un déficit ne dépassant pas 500 milliards (contre 390 milliards en 1954). Or, les dépenses militaires nouvelles, pour compenser l'aide américaine défaillante, s'élèveraient à plus de 50 milliards. En plus, 11 milliards seraient nécessaires pour financer l'accélération de l'équipement atomique du pays. Ainsi, le solde disponible pour d'autres dépenses serait extrêmement réduit. Le gouvernement envisagerait dans ces conditions de renoncer pour le moment à la création du Fonds national vieillesse, prévue depuis plus d'un an.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Excédent pour le premier trimestre. — Bien que la balance commerciale de la France se soit soldée, pendant les mois de février et de mars, par de légers déficits, les résultats du premier trimestre 1955 peuvent être considérés comme satisfaisants. En effet, les importations ont atteint 396 milliards et n'ont dépassé que de fort peu de chose les résultats de la période correspondante 1954, soit 391,1 milliards. Par contre, les exportations, en passant à 409,1 milliards, accusent, par rapport à leur chiffre pendant le premier trimestre 1954, soit 372,3 milliards, une augmentation sensible. La balance pour le premier trimestre 1955 fait apparaître un solde créditeur de 13,1 milliards contre un déficit de 18,8 milliards pour la période correspondante 1954. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger seulement — à l'exclusion des territoires d'outre-mer — le solde débiteur a pu être réduit à 30,9 milliards contre 57,5 milliards pour le premier trimestre 1954.

U. E. P. ET LIBÉRATION

Nouvel excédent. — Pour la sixième fois consécutive, les comptes mensuels de la France à l'Union européenne de paiements se soldent, pour le mois de mars, par un excédent qui atteint cette fois-ci 26,2 millions de dollars contre 17,3 millions seulement pour le mois précédent. Ce montant a été de nouveau remboursé à la France par l'U. E. P. dans sa totalité, en dollars, par prélèvement sur les versements en or effectués par la France avant le 30 juin 1954 au-delà de son quota.

Le Journal officiel du 1er avril a publié une nouvelle liste des produits libérés à l'importation en provenance des pays de l'O. E. C. E. de façon à porter à 75 % le taux global de libération. Le lecteur trouvera toutes les indications utiles à ce sujet à la page 128.

GRAPHIQUES DU COM

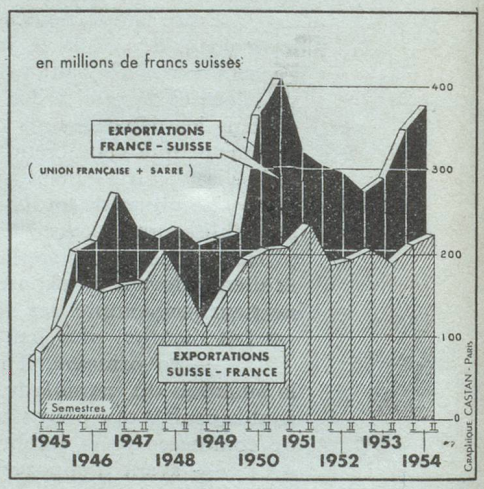

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	*12 avril* 2.550	*10 mars* 2.640	*12 avril* 2.670
Cours fr. s. marché parallèle	*12 avril* 86,75	*10 mars* 87,50	*12 avril* 85
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	*1er avril* 392	*1er mars* 366	*9 avril* 217
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	*février* 169	*janvier* 166	*février* 149
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	*février* 191	*janvier* 190	*février* 181
Ind. prix de gros (1949 = 100)	*mars* 135,2	*février* 135,0	*mars* 136,3
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	*mars* 144,9	*février* 145	*mars* 143,6
Transports commerc. (mio. t.)	*janvier* 15,2	*décembre* 17,3	*janvier* 13,4
Voyageurs (millions)	*janvier* 41,5	*décembre* 42,9	*janvier* 42,1
Ind. vol. import. (1938 = 100)	*février* 146	*janvier* 125	*février* 133
Ind. vol. export. (1938 = 100)	*février* 232	*janvier* 231	*février* 212
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions $)	*mars* + 26,2	*février* + 17,3	*mars* — 10,3

EN QUELQUES LIGNES

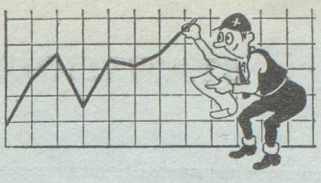

SUISSE

FINANCES FÉDÉRALES

Excédent de recettes en 1954. — En mars nous avons annoncé que les comptes de la Confédération faisaient apparaître un excédent actif du compte général de 230 millions de francs. En complément, il faut signaler que ces comptes font apparaître un excédent de recettes, encore jamais atteint, de 361 millions de francs, les dépenses s'étant élevées à 1.959 millions et les recettes à 2.320 millions. Ce résultat extrêmement favorable est dû, comme déjà indiqué, au fort accroissement des recettes fiscales qui se sont élevées à 1.968 millions en regard de 1.599 millions en 1953. Parmi les impôts dont le rendement est en forte progression, on remarque l'impôt de défense nationale (469 contre 210 millions), l'impôt sur le chiffre d'affaires (498 contre 473 millions) et les droits de timbre (129 contre 112 millions). De plus les recettes douanières ont été de 567 millions contre 514 en 1953.

U. E. P.

Position suisse en mars. — Encore une fois, le trafic des paiements avec les pays de l'U. E. P. accuse pour le mois de mars un solde passif de 33,4 millions de francs. Ce déficit a été couvert à raison de 50 % par un versement en dollars et pour l'autre moitié par une réduction du crédit de la Confédération à l'U. E. P. Celui-ci diminue de 22,8 millions et s'établit à 625,9 millions. Le crédit cumulatif est utilisé à raison de 67,4 %.

MERCE FRANCO-SUISSE

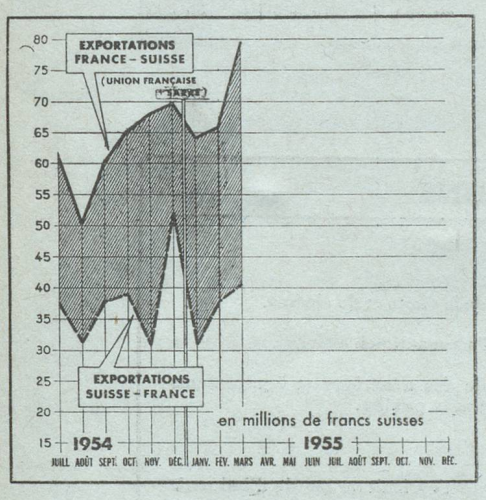

HORLOGERIE

Exportations en 1954.— En 1954 la valeur des exportations horlogères a atteint 1.039.919.622 francs contre 1.110.662.279 francs en 1953, ce qui représente 19,7 % du total des exportations suisses contre 21, 4 % l'année précédente. Il va de soi que les conséquences de la hausse des tarifs douaniers sur les produits horlogers aux États-Unis ne se sont pas encore marquées dans ces chiffres.

LÉGISLATION

Défense économique du pays. — Le Conseil fédéral va s'occuper à nouveau de la loi concernant la défense économique du pays. Les Commissions parlementaires qui auront à donner leur préavis sur cette loi se réuniront en mai. La Commission du Conseil national est déjà convoquée pour le 16 mai à Interlaken.

TOURISME

Accroissement en 1954. — En 1954 le tourisme en Suisse s'est de nouveau intensifié. On compte 5,9 millions d'arrivées et 22,7 millions de nuitées, ce qui fait 128.000 arrivées et 286.000 nuitées de plus qu'en 1953 et représente une augmentation de 2 % environ. Cependant, à l'accroissement de l'affluence étrangère (7 % avec 10,08 millions de nuitées) s'oppose une diminution des hôtes suisses. Le contingent des hôtes français, avec 1,6 million de nuitées, est en augmentation de 11 % et se place au troisième rang après les Allemands (2,16 millions de nuitées) et les Anglais (1,9 million). Toutes les régions du pays ont, dans des proportions variables, profité de cet accroissement du tourisme.

ÉLECTRICITÉ

Production d'énergie électrique. — Pour l'année hydraulique 1953-1954 (1er octobre-30 septembre) la production totale d'énergie électrique et d'importation de courant s'est élevée à 14 milliards 377 millions de kWh contre 13 milliards 951 millions pour l'année précédente. Il a été exporté 1 milliard 424 millions de kWh. L'utilisation se répartit comme suit : emplois ménagers et artisanat 45,6 %, industrie et chaudières électriques 43,3 %, chemins de fer 11,1 %. L'accroissement de la consommation est toujours le plus fort dans le secteur des emplois ménagers et de l'artisanat (8,6 %).

COMMERCE EXTÉRIEUR

Le mois de mars. — En mars les importations se sont élevées à 562,1 millions et les exportations à 474,2 millions de francs ce qui laisse un solde passif de la balance commerciale de 87,9 millions. Pour le premier trimestre 1955, les importations ont atteint 1494,1 millions contre 1.297,5 en 1954.

Les exportations s'étant élevées à 1.288,2 millions contre 1.213,5 l'année précédente, il ressort pour les trois premiers mois de l'année un solde passif de 205,9 millions en regard de 84 millions de francs pour la même période de 1954.

LOGEMENTS

Effort de construction. — En 1954 dans les communes comptant plus de 2.000 habitants, il a été bâti 29.098 logements contre 23.796 en 1953. Comme d'autre part 1.683 logements anciens ont été démolis, l'augmentation nette de logements a atteint l'an dernier le chiffre record de 27.705. L'accroissement du nombre de logements nouvellement construits en 1954 a été de 22,3 % par rapport à l'année précédente. Depuis la fin de la guerre, soit de 1946 à 1954, il a été construit dans le pays environ 200.000 logements. Et la construction ne se ralentit pas...

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	*12 avril*	28,60	*10 mars*	30	*12 avril*	31
Cours billet 100 fr. fr.	*12 avril*	1,14 3/4	*10 mars*	1,14	*12 avril*	1,17
Ind. gén. actions	*mars*	429	*février*	428	*mars*	354
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	*4e trim.* 54	132	*3e trim.* 54	130	*4e trim.* 53	128
Ind. prix de gros (1939 = 100).	*mars*	214,5	*février*	214,8	*mars*	213,7
Coût de la vie (1939 = 100)	*mars*	171,6	*février*	171,8	*mars*	169,4
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	*4e trim.* 54	113,9	*3e trim.* 54	114,2	*4e trim.* 53	114,9
Marchandises transportées C. F. F. (mio de t.)	*février*	1,7	*janvier*	1,6	*février*	1,3
Voyageurs (millions)	*février*	16,7	*janvier*	18,6	*février*	16,5
Ind. import. (1938 = 100)	*mars*	181	*février*	153	*mars*	156
Ind. export. (1938 = 100)	*mars*	169	*février*	152	*mars*	164
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions $)	*mars*	— 7,6	*février*	— 2,8	*mars*	+ 22,1

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

Commerce de la France et de la Suisse avec les pays étrangers
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	France + Sarre (en millions de francs français)			Suisse (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953	**91.078**	**73.866**	**— 17.212**	**422.557**	**430.384**	**— 7.827**
Total 1954	**1.110.775**	**965.674**	**— 145.101**	**5.591.597**	**5.271.518**	**— 320.079**
Moy. mens. 1954	**92.564**	**80.472**	**— 12.092**	**465.966**	**439.293**	**— 26.673**
Janvier 1955	86.365	85.180	— 1.185	449.546	384.032	— 65.514
Février 1955	103.627	91.073	— 12.554	482.763	429.849	— 52.914
Mars 1955	106.856	89.613	— 17.243	562.111	474.226	— 87.885

Commerce franco-suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			Outre-mer (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953	**30.960**	**47.102**	**— 16.142**	**4.140**	**2.160**	**— 1.980**	**35.100**	**49.261**	**— 14.161**
Total 1954	**395.076**	**700.939**	**+305.863**	**51.718**	**25.600**	**—26.118**	**446.794**	**726.539**	**+279.745**
Moy. mens. 1954	**32.923**	**58.412**	**+ 25.489**	**4.310**	**2.133**	**— 2.177**	**37.233**	**60.545**	**+ 23.312**
Janvier 1955	27.401	61.296	+ 33.895	3.881	2.997	— 884	31.282	64.293	+ 33.011
Février 1955	33.559	63.668	+ 30.109	4.489	2.390	— 2.099	38.048	66.058	+ 28.010
Mars 1955	36.508	76.493	+ 39.985	3.955	2.875	— 1.080	40.463	79.386	+ 38.905

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Casablanca	16 avril au 1er mai 1955	Foire de Casablanca.
Lille	23 avril au 8 mai 1955	Foire de Lille.
Oyonnax	28 avril au 3 mai 1955	Salon des plastiques.
Paris	4 au 16 mai 1955	Biennale internationale de la photo et du cinéma.
Paris	14 au 30 mai 1955	Foire de Paris.
Paris	10 au 19 juin 1955	Salon international de l'aéronautique.
Bordeaux	12 au 27 juin 1955	Foire de Bordeaux.
Paris	25 juin au 10 juillet 1955	Exposition internationale des matériaux et équipements du bâtiment et des travaux publics.
Strasbourg	3 au 18 septembre 1955	Foire de Strasbourg.
Lausanne	10 au 25 septembre 1955	Comptoir suisse.
Marseille	17 septembre au 3 octobre 1955	Foire de Marseille.
Saint-Gall	6 au 16 octobre 1955	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.

FOIRE DE LILLE 1955

La Foire Commerciale et Internationale de Lille fêtera cette année le 30e anniversaire de sa fondation. Cette manifestation, qui se déroulera du **23 avril** au **8 mai,** occupe à l'heure actuelle 200.000 mètres carrés dont 80.000 sont couverts de halls aux structures modernes et adaptés aux sections qui y seront abritées. Les 10.000 mètres carrés du Grand Palais ne suffiront pas à accueillir les sections « Automobile » et « Cycles » tandis que les sections « Mécanique », « Matière plastique », « Bureau moderne », etc. recevront un nombre d'exposants jamais atteint.

Les dispositions qui ont été prises par le Comité de Direction, tant sur le plan propagande que sur celui de l'organisation, assureront à la Foire Internationale de Lille un plein succès.